

Amicale XJ

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 mai 2015

Le dimanche 24 mai 2015, sur convocation du Président, les membres de l'Amicale XJ se sont réunis au Château de Parassy (Cher) pour participer à la quatorzième assemblée générale du club.

Après décompte des membres présents (27), lesquels ont émargé la liste de présence, et vérification des pouvoirs (21), il a été constaté que le quorum tel que défini par l'article 11 des statuts de l'Amicale XJ était atteint et que l'assemblée générale extraordinaire des membres pouvait valablement délibérer.

Le Président, Laurent Mahé, ouvre la séance à 11h15, accompagné du Trésorier, Robert Beyou, et du Secrétaire, Jean-Luc Gaillardin. Il remercie l'ensemble des participants de leur intérêt pour l'Amicale et, avant de présenter son rapport moral, tient à faire le point sur la situation du club, lequel traverse encore une situation difficile après une succession d'événements qu'il est nécessaire de rappeler de la façon la plus neutre possible pour la parfaite information des membres.

Une année perturbée par de nombreux incidents et des quiproquos.

En juin 2014, soit peu de temps après la tenue de la dernière assemblée générale lors de laquelle le Président Laurent Mahé avait souhaité se décharger quelque peu des tâches lui incombant en échangeant avec Jérôme Hervo, le Vice-Président d'alors, leurs rôles, de nombreuses difficultés sont apparues dans le fonctionnement informatique du forum qui « plantait » régulièrement. A chaque incident, Laurent en informait le Webmaster, Christophe Dézy, qui remettait en état. Le 4 ou 5 août, un « plantage » plus important mettait la totalité de l'instrument dans une difficulté telle que sa remise en état s'avérait impossible.

Le choix d'un nouvel outil beaucoup plus performant que l'ancien est alors réalisé et installé par Christophe. Cette opération a cependant pris du temps, temps pendant lequel les membres n'ont pu se connecter, voire ont cru que le site et l'Amicale avaient disparu d'où une difficulté à relancer l'activité et à récupérer les membres.

Parallèlement au site, le « Panneau de Gestion » ne fonctionnait plus non plus, outil que seul son créateur, Jérôme Hervo alors en vacances, pouvait rétablir.

Les appels au secours du Président n'obtinrent dans un premier temps que des réponses évasives, explicables à raison des congés de Jérôme, lequel dans un second temps, quinze jours plus tard, annonça sa démission.

Face à cette situation, par cooptation conformément aux statuts de l'Amicale, Laurent est restauré à la présidence de l'association.

Jérôme de son côté accepte finalement de remettre en marche le Panneau de Gestion, ce qui n'est pas fait en totalité provoquant des dysfonctionnements majeurs.

Un membre, Didier Storne, avec l'aide de Xavier-Philippe Lemierre, s'étant proposé de reprendre en main la situation dans l'attente de la finalisation des opérations par Jérôme que ses obligations professionnelles rendaient peu disponible, un début de retour à la normale a pu être constaté.

Cette nécessaire intervention extérieure est sans doute à l'origine d'une cessation définitive d'activité au profit de l'Amicale de Jérôme Hervo, lequel a supprimé nombre de pages du Panneau de Gestion le rendant définitivement inopérant.

Parallèlement, des difficultés avec un membre de l'Amicale ayant commandé des plaques de calandre et s'impatientant de ne pas les recevoir, furent à l'origine d'un quiproquo. Il importe de

savoir que le retard constaté résultait d'une défaillance des services postaux, ce qui était ignoré de tous les protagonistes.

Robert Beyou, Trésorier et Gestionnaire de la Boutique à qui il incombait de faire acheminer ces plaques, fut cependant dans cette ignorance de la réalité de la cause du retard mis gravement en cause par Laurent au travers d'un message privé adressé au plaignant.

Sa qualité de Webmaster lui en donnant la possibilité, il s'avère que ce message privé a été transféré à Robert par Jérôme Hervo, ce dernier lisant et conservant copie de nombreux, voire de tous les messages privés échangés entre membres sur le forum.

A raison de ces événements, Robert ne souhaitant plus participer à l'administration de l'Amicale aussi longtemps que serait membre des instances dirigeantes de l'association Laurent, ce dernier déclare s'en retirer, quitter la Présidence à l'issue de la présente réunion et n'être plus candidat à aucun poste exécutif.

Ces événements ont en définitive profondément troublé la vie de l'Amicale, provoqué la perte de près d'un tiers des membres de l'association qui, au jour de cette assemblée générale, sont au nombre de 163 à jour de cotisation.

Une autre victime collatérale des incidents informatiques est le « Bulletin » qu'il importe de relancer. En revanche, Xavier-Philippe a régulièrement envoyé la newsletter mensuelle aux membres, ce qui a constitué le seul lien avec eux pendant les interruptions de service.

Une année cependant riche d'activités.

Les difficultés informatiques ou relationnelles n'ont pas, heureusement, trop perturbé l'activité de l'Amicale et de ses membres.

De nombreuses sorties ont pu être organisées de façon formelle ou informelle. Sans chercher à être exhaustif, on rappellera les sorties :

- « Rencontre bocagère » dans les Deux Sèvres, organisée le 24 août 2014 par Ronan Le Corre ;
- « Le Sauternais et les Graves », les 27 et 28 septembre, une sortie organisée par Pascal Boidron dans la série « Bordelaises »;
- « Rencontre tardive à Luxembourg » organisée par Thibaud Dupont début novembre ;
- la participation à « la Traversée de Paris », à l'initiative de Philippe Bianco-Levrin ;
- la rencontre informelle à l'occasion du Salon de Reims à l'initiative de Laurent Mahé ;
- la participation au Salon d'Avignon où l'Amicale disposait d'un stand ;
- « Cristal III », les 25 et 26 avril 2015 en Lorraine et Alsace ;
- la présente réunion de l'assemblée générale à Bourges, organisée de main de maître par Pierre et Catherine Balaine qui sont vivement applaudis.

Une interrogation sur la **participation officielle éventuelle de l'Amicale au « Mans Classique »** est portée par Gildas Guillaume Les expériences antérieures ont été assez négatives et il apparaît que les clubs multimarques sont mieux traités que les clubs de marques, ce que confirme de par son expérience personnelle Philippe Bianco-Levrin.

Jean-Pierre Garot qui dispose de contacts professionnels avec l'organisateur de la manifestation se propose de nouer les relations nécessaires au bon déroulement d'une participation du club à cette manifestation si un nombre suffisant d'amicalistes étaient réellement intéressés. Il rappelle avoir déjà fait cette proposition, laquelle jusqu'à présent n'a eu que peu d'écho.

Des projets

- Stéphan Dupont organise une sortie en Charente-Sud le 14 juin 2015. Les inscriptions sont closes ;
 - Anthony avait mis sur pieds une sortie « Normande » qui a du être annulée faute de suffisamment de participants car sans doute trop proche de l'Assemblée Générale. Il est à espérer que ce n'est que partie remise à une date plus favorable.
- A ce sujet, Luc Picot intervient vivement pour souhaiter que les différentes sorties soient mieux annoncées en amont, voire réparties dans l'année, dès les Assemblées Générales. Il est cependant constant qu'il existe sur le forum un agenda que chaque organisateur a le loisir de renseigner, que les manifestations sont annoncées dans la « lettre » de Xavier-Philippe Lemierre et que Jean-Luc Reynard a créé un sujet ad'hoc sur le forum.
- le traditionnel « GPTO Day », les 27 et 28 juin, de Jean-Pierre Cescatti ;
 - « Des racines et des ailes », le 6 septembre, de Gildas Guillaume.
 - « Sortie sur les routes en surplomb du Vercors », le 20 septembre, de Jean-Yves Bersio.

Il convient aussi de se réjouir de l'organisation par Jean-Luc Reynard de « A vous d'écrire la légende », le **Voyage de l'Amicale** lors de la troisième semaine d'août. Après le sud de l'Angleterre (août 2009), l'Ecosse (2011), l'Allemagne (2013), ce sera cette année les grands cols de Suisse et d'Italie.

A l'issue de ce rapport d'activité, approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés, le Président passe la parole au Trésorier pour la présentation du rapport financier.

Le détail des comptes figure en annexe du présent procès verbal qui se bornera à constater l'**existence d'un bénéfice d'environ 4.000 €** résultant d'un report de crédits, (une partie des réservations de la présente assemblée générale ayant été réglée sur le budget précédent), de l'absence de publication du « Bulletin » à raison des difficultés sus-évoquées, d'une baisse des frais postaux d'envoi de ce périodique, **à opposer à une baisse des recettes** en raison d'une perte d'adhérents, toujours à raison des difficultés sus-évoquées.

Il convient de savoir que les frais fixes de gestion annuels de l'Amicale (assurance, cotisation à la FFVE, frais bancaires, postaux, etc...) sont d'environ 6.500 €.

Il a été décidé à l'unanimité de maintenir le montant de la cotisation à 38 €, majorés de 20 € lors de l'inscription

Mis au vote, ce rapport est adopté et il est donné quitus de sa gestion au Trésorier à l'unanimité des membres présents et représentés.

Les questions diverses sont ensuite abordées.

La discussion s'engage sur le maintien de la **participation du club au Salon d'Avignon**, laquelle se monte à une somme proche de 600 €. Après discussion il est convenu à l'unanimité de ne plus participer à ce salon faute d'intérêt réel en matière de retombées pour le club, que ce soit en termes de notoriété ou de recrutement de nouveaux adhérents.

Il est alors proposé de participer à nouveau à Automédon, étant noté que l'Amicale, composée de bénévoles, n'en prendra pas l'initiative mais soutiendra ceux de ses membres qui en prendront l'initiative.

Cette position vaudra pour toute manifestation de ce type requérant une participation active de volontaires.

Un outil de paiement en ligne doit être remis en place. L'usage d'un outil, genre Paypal par exemple, sera étudié par les instances dirigeantes de l'association, tout comme le rétablissement d'un logiciel de gestion des sorties le sera par les « webmasters ».

Enfin, l'Assemblée générale étant réunie en sa forme extraordinaire, elle passe au vote de la modification des statuts.

La modification unique porte sur l'article 4, qui prévoyait que le siège social de l'association était situé au domicile de Jérôme Hervo à Paliminy.

Dans une but de simplification, afin de ne pas devoir modifier les statuts à chaque changement de Président, une nouvelle rédaction est proposée.

*« Le siège social est fixé au domicile du Président de l'association
En cas de changement d'adresse, la ratification par une assemblée générale (ordinaire ou extraordinaire) sera nécessaire. »*

Mis au vote, cette modification statutaire est adoptée à la majorité des membres présents et représentés prévue par l'article 12 des statuts.

L'ordre du jour ayant été épuisé à l'exception du renouvellement du Conseil d'Administration, il est procédé à ce dernier.

Le Président et le secrétaire ne sollicitant pas le renouvellement de leur mandat, sont élus à l'unanimité :

Président : Ronan Le Corre ;

Vice-Président: Sébastien Canevet ;

Secrétaire : faute de candidat, Sébastien Canevet accepte d'en exercer la mission ;

Secrétaire adjoint : Xavier-Philippe Lemierre

Trésorier : Robert Beyou.

L'assemblée décide également de désigner un « Webmaster », Didier Storne.

Conformément à l'article 4 des statuts, le siège social est fixé au domicile du nouveau président, Ronan Lecorre, au 2 rue des Brousses à Saint Germain de Longuechaume (79200).

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée après qu'ait été rendu par les participants un vibrant hommage à Laurent Mahé pour l'action qu'il a menée tout au long des années passées, tant en interne par une gestion quotidienne de l'association qu'en matière de relations extérieures avec la presse spécialisée, la marque, les autres clubs, développant la notoriété et le rayonnement de l'Amicale XJ. Jean-Luc Gaillardin est également vivement remercié pour avoir géré dans l'ombre les différents aspects administratifs de l'Amicale.

* Il est rappelé que conformément aux dispositions de l'article 9.1 des statuts, le Conseil d'Administration peut pourvoir par cooptation de membres de l'Amicale toute vacance de poste, ce jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Aucune désignation au sein de l'instance technique telle que prévue à l'article 4 du « Règlement Intérieur » n'ayant été opérée lors de cette assemblée générale, il appartiendra au Conseil d'Administration, s'il le juge utile, de s'adjoindre tout membre pour la réalisation de missions spécifiques d'intérêt associatif définies par l'Assemblée Générale.

Au nombre de ces missions figurent notamment la conception et le rétablissement intégral des systèmes informatiques de l'association, la modération du forum, la rédaction et la publication du Bulletin, le conseil technique aux membres.

A ce titre, des membres seront appelés à participer plus étroitement aux travaux du Conseil d'Administration et il en sera rendu compte à la prochaine Assemblée Générale.

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Ronan Lecorre', written over a horizontal line.

Ronan Lecorre

Le secrétaire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Sébastien Canevet', written over a horizontal line.

Sébastien Canevet